



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : M. Alex Bodry
26.06.2018

Résolution

- Vu l'article 72 (1) de la Constitution ;
- Vu l'article 1^{er} (2) du Règlement de la Chambre des Députés ;

Considérant que les élections nationales auront lieu le dimanche 14 octobre 2018 ;

Considérant que la rentrée parlementaire aurait normalement lieu le deuxième mardi du mois d'octobre, c'est-à-dire, le 9 octobre 2018 ;

Considérant que cette séance de la Chambre des Députés serait de pure forme ;

Considérant que la Chambre des Députés conserve la faculté de siéger en cas de besoin ;

Considérant la proposition de la Conférence des Présidents du 21 juin 2018 ;

La Chambre des Députés

décide de ne pas se réunir en session ordinaire le 9 octobre 2018 à 14.30 heures.